



DIPLÔME DE SCIENCES PO STRASBOURG

5^{ème} ANNÉE

2019/2020

I. L'AFFECTATION EN MASTER

Avant de procéder à votre inscription administrative, il est **impératif** que vous communiquiez votre affectation **définitive** en Master 2 (ou Prépa) auprès du service de scolarité avant le **jeudi 29 août 2019** en remplissant le formulaire situé à l'adresse suivante : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeX4IoW6_Wz26bxdlTQ70MMWd3U5i357U16dy1K0yON3mQ/viewform?usp=sf_link

Si à la date du **jeudi 29 août 2019** vous êtes encore en attente de résultats, merci de le signaler par un mail à l'adresse suivante : jep-diplome@unistra.fr

Attention : la confirmation d'acceptation d'un Master sur eCandidat ne vous dispense pas de remplir le formulaire, même pour les Masters de Sciences Po Strasbourg !

II. L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

La filière de 5^{ème} année dans laquelle vous serez inscrit dépendra de votre Master 2.

• Première étape

Un courrier vous sera envoyé courant juillet. Celui-ci vous indiquera :

- Le montant de vos droits d'inscription, calculé à partir de l'(des) avis fiscal(-aux) de votre foyer de rattachement et des autres documents justificatifs (le cas échéant) que vous avez fait parvenir au service de la scolarité
- Les modalités d'inscription administrative (informations et pièces à fournir, délais...)

• Seconde étape

1) **Étudiants s'inscrivant en 5A et en M2 (dont les doubles diplômés) ou Prépa ENA/INET à Sciences Po Strasbourg**

Votre inscription première relève de la 5^{ème} année du Diplôme de Sciences Po Strasbourg, votre inscription seconde relève du Master ou de la Prépa.

Attention : ne pas suivre la procédure d'inscription en ligne proposée par eCandidat

Ces deux inscriptions seront effectuées par le service de la scolarité après réception et vérification des pièces demandées.

2) Étudiants s'inscrivant en 5A et en M2 à l'Unistra (hors Sciences Po Strasbourg)

Si vous avez été admis en Master 2 à l'Université de Strasbourg (hors Sciences Po Strasbourg), votre inscription première relève de ce Master. Vous devrez donc en premier lieu effectuer votre inscription en Master 2 auprès de la scolarité **gérant ce Master**.

Votre inscription seconde relève de la 5^{ème} année du Diplôme de Sciences Po Strasbourg.

Votre inscription en 5^{ème} année sera effectuée par le service de la scolarité après réception et vérification des pièces demandées.

3) Étudiants s'inscrivant en 5A et en M2 en mutualisation ou en M2 à l'UHA

L'inscription administrative en 5^{ème} année sera effectuée par le service de la scolarité après réception et vérification des pièces demandées.

Le certificat de scolarité et la quittance des droits d'inscription seront téléchargeables sur votre ENT une fois votre inscription finalisée, dans la rubrique : « Mon Dossier / Justificatifs de scolarité ».

Les stickers 2019/2020 seront disponibles au bureau 407 de l'Ensemble Saint-Georges (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h), sur présentation de la carte Pass Campus et du certificat de scolarité 2019/2020.